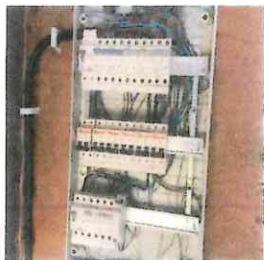


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/100124/D01:1

DATE DU CONTRÔLE 10/04/2025 (9:00 - 9:40) **AGENT VISITEUR** Jean François Nibus
ADRESSE DU CONTRÔLE Chemin des lievres 15 - 6940 Durbuy **TYPE DE CONTRÔLE** Visite de contrôle (6.5.)



» DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Chemin des lievres 15 - 6940 Durbuy
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle [REDACTED]
Propriétaire [REDACTED]
Responsable des travaux [REDACTED]
Dérogations applicables/appliquées Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)
Revisite Certinergie Revisite Certinergie
Références du PV précédent 44/2025/100052/D01:2

» DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN 541449020705342390
Numéro du compteur 33888274
Index jour/nuit 000197,3//
Type de coupure générale Disjoncteur
Câble compteur - tableau EXVB 4 x 16 mm²
Tension nominale de service 230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 20A

» CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	7 et 6 en réserve
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)					
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête		ID - 40A - 300mA - type A - test OK	
Type d'électrode de terre	Piquets	Dispositif différentiel supplémentaire		ID - 40A - 30mA - type A - test OK	
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	23,5	Fixation/Etat/Détérioration matériel		OK	
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles		OK	
Test de continuité	Concluant	Protection contre les contacts directs		OK	
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Résistance générale d'isolement (MΩ)		135,6	
Protection contre les contacts indirects	OK	Adéquation DPCDR - prise de terre		OK	
		Adéquation protections surintensités - sections		OK	

CONCLUSION : CONFORME

A la date du 10/04/2025, l'installation électrique de Chemin des lievres 15 - 6940 Durbuy est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le 10/04/2050.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation « étaient (ou) ont été » scellées.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 44/2025/100124/D01:1

REMARQUES

- L'habitation étant meublée, il se peut que tout n'a pu être vérifié.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle/machine à laver/cuisinière/ sèche-linge

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

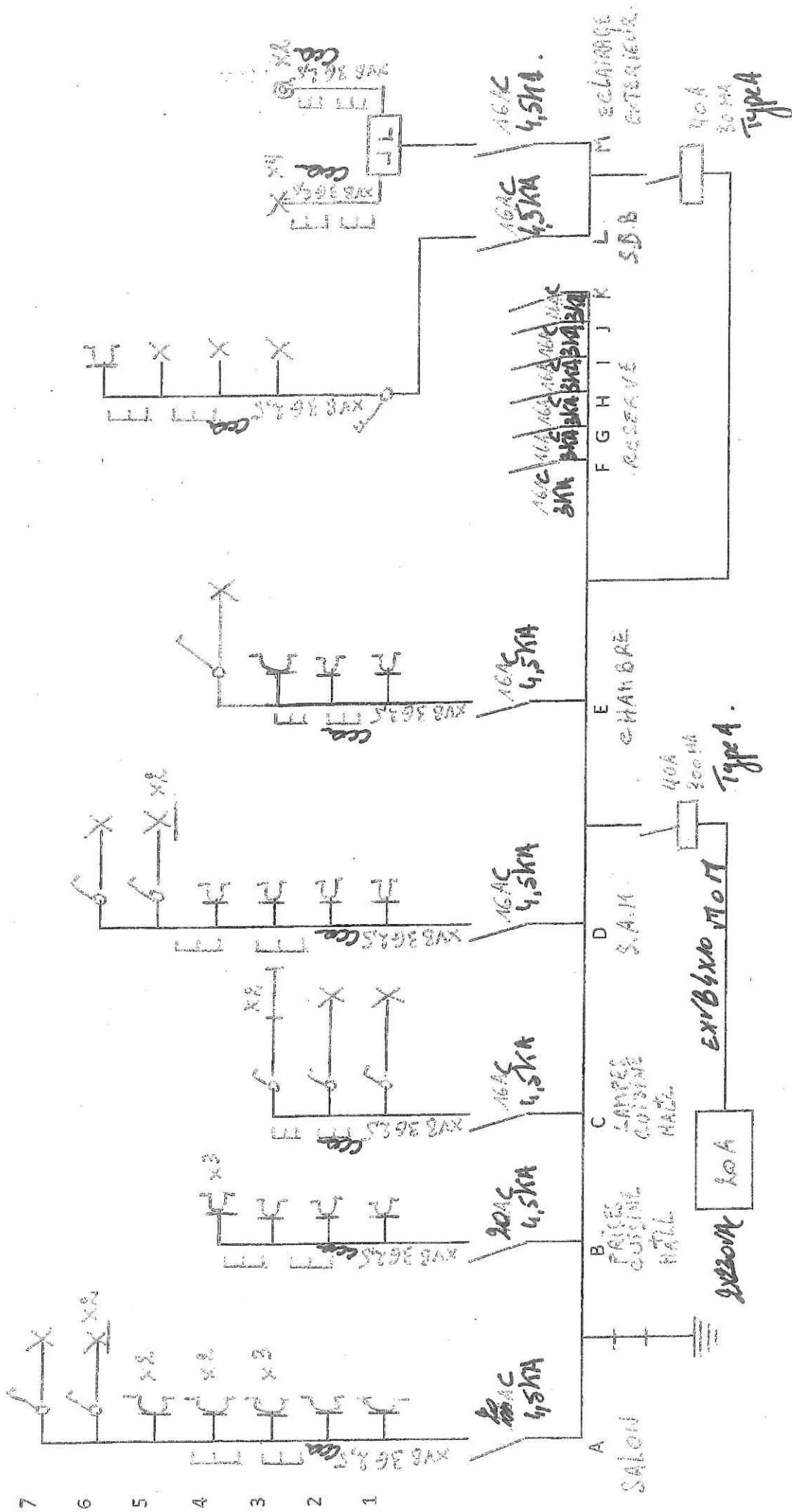
EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/100124/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)





Adresse installation:

CHEMIN DES LIEVRES 15
6940 DUREBUY

Propriétaire:

GUERIN CLAUDE
CHEMIN DES LIEVRES 15
6940 DUREBUY

Installateur:

GUERIN CLAUDE
CHEMIN DES LIEVRES 15
6940 DUREBUY

Organisme de contrôle:

4/2025 100114/001
CERTINERGIE ASBL
ORGANISME DE CONTROLÉ
ERRAND KEURIM / ORGANISME
0800 82 171 INFO
le 10/04/15

Date:
Signature:

Date:
Signature:

Date:
Signature:



PROPRETAIRE, INSTAURATEUR;
COUVERIN CLAUDÉ
CHEMIN DES LIÈVRES
6940 NORDIN